Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 029-212900310-20260429-DELIB202629-DE

Département du Finistère
Commune de Clohars-Carnoët

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CLOHARS-CARNOET
Séance ordinaire du 29 avril 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le mercredi 29 avril 2026 à 19H00 sous la présidence du Maire, en salle du conseil municipal.

Conseillers municipaux présents :
THOMAS Michaël, DE BEAUREGARD Philippe, ANDRÉ Sylvie, GUILLOU Brendan, STRITT Françoise-Marie, MARBACH Armelle, LE MAOUT Robert, LE GOUGUEC Sophie, MALCOSTE Serge, GLEMAIN Pascal, LE DOZE Nadine, RICHARD Philippe, LE QUEMENER Virginie, VANNIER LE BAYON Nathalie, ROBERT Laurent, GUILLOU Sonia, HANQUIEZ Sophie, LOISON Yannick, MARTINON Alice, RENAULT Sandrine, PIGEAU Erwann, ROSSIGNOL David, PELLETER Gwenola, LE BIGAUT Jérôme, TEPER Cécile, LE GUENNEC Julien

Conseillers municipaux ayant donné procuration :
MOUELO Anthony, procuration donnée à Philippe DE BEAUREGARD

Conseillers municipaux absents :

Secrétaire de séance : MARBACH Armelle
Date de publication : 04/05/2026
Nombre de Conseillers :
En exercice : 27 Présents : 26 Votants : 27

DELIBERATION n° 2026-29
DOMAINE DE LA DELIBERATION : 5.2 Fonctionnement des assemblées
OBJET : Création et composition d'un groupe de travail pour le règlement intérieur

Rapporteur : Monsieur le Maire

Conformément à l'article L 2121-8 du CGCT les conseils municipaux des communes de plus de 1000 habitants doivent adopter leur règlement intérieur dans un délai de 6 mois suivant leur installation.

Le règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau règlement.

Il est ainsi proposé de constituer un groupe de travail chargé d'examiner les modifications susceptibles d'être apportées au règlement intérieur en vigueur.

Il est proposé d'adopter la même répartition, proportionnelle que pour la composition des commissions.

Le groupe de travail se réunira uniquement pour travailler sur la mise à jour du règlement de fonctionnement du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 029-212900310-20260429-DELIB202629-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Décide de créer un groupe de travail pour la modification du règlement intérieur selon la composition mentionnée ci-dessous**

10 MEMBRES
Michaël THOMAS
Philippe DE BEAUREGARD
Serge MALCOSTE
Philippe RICHARD
Pascal GLEMAIN
Sonia GUILLOU
Sophie HANQUIEZ
Robert LE MAOUT
Jérôme LE BIGAUT
Julien LE GUENNEC

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Michaël THOMAS

La secrétaire de séance,
Armelle MARBACH

MAIRIE de CLOHARS-CARNOET (FINISTERE)

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification